

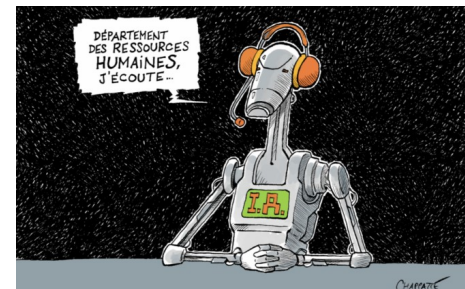
N°3/2026 Mars

La stratégie Intelligence Artificielle de la DGFIP. Au menu :

- Un inventaire partiel des projets déjà connus et bien installés, de la programmation du contrôle fiscal (CFVR) au foncier innovant (détections des piscines et aussi maintenant du bâti isolé), en passant par le contrôle de la dépense (TAAP), l'analyse prédictive des finances locales ou l'analyse des amendements au PLF.
- Un indigent Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du numérique à la DGFIP.
- Des recommandations pour les agents, leur encadrement et les concepteurs d'outils IA, car une chose est certaine pour la DG :
il va falloir que tout le monde s'y mette, qu'on le veuille ou non !

À la DGFIP comme partout ailleurs l'IA est présentée comme un fabuleux progrès technique, son développement à tous les niveaux comme inéluctable : Peu importe qu'il faille exploiter des armées de travailleurs du clic à Madagascar ou ailleurs (car non, l'IA n'est pas magique). Peu important sa consommation d'eau, le gouffre énergétique qu'elle représente et la flambée des prix des composants qu'elle entraîne. Peu importants les milliards dépensés, et donc les coupes budgétaires qu'il faudra faire ailleurs.

Peu importants la perte de sens au travail, la dégradation du service public et les exclus du tout numérique.



L'irruption soudaine de l'IA dans tous les domaines n'est pas une évolution naturelle et ne correspond à aucun besoin de la société. L'arbre des quelques bénéfices avérés (diagnostic médical...) ne doit pas cacher la forêt des conséquences sociales, sociétales, environnementales, des applications militaires qui font froid dans le dos et du renforcement de la surveillance généralisée.

L'IA est imposée par ceux qui la vendent, et soutenue par ceux qui y voient une promesse de rentabilité accrue ou de pouvoir et de contrôle. Elle est particulièrement promue, et ce n'est pas un hasard, par les régimes autoritaires où l'humain n'est plus qu'un numéro, une variable d'ajustement, un outil de production.

Pour la CGT Finances publiques il est urgent de porter un autre regard. Ces choix techniques sont avant tout politiques et soutiennent une certaine vision de la société et du service public qui n'est pas la nôtre.

Écouter les agents sur leurs besoins en matière d'outils comme d'organisation du travail, c'est ce que font les militants CGT au quotidien. Ainsi nous pouvons affirmer que ce que les personnels veulent ce n'est pas de l'IA, mais des moyens pour bien travailler. Des moyens humains pour travailler sans pression et s'épanouir dans la satisfaction du travail bien fait. Des outils informatiques fiables qui leur facilitent le travail, vraiment conçus pour et avec eux. Un management qui les épaula et reconnaît leur travail collectif à sa juste valeur.

La CGT ne s'oppose pas au progrès technique, mais le conditionne au progrès social.

Le progrès ne doit pas servir à supprimer des emplois et intensifier le travail. Nous ne voulons pas travailler plus vite, nous voulons travailler mieux, plus nombreux, et moins longtemps. Il n'est pas acceptable que de telles transformations du travail se fassent sans écouter les premiers concernés : Les personnels !

L'humain, toujours l'humain !

ALERTE ! Ils osent tout, même s'attaquer au 1^{er} mai

Interpellez vos député·es avant le 10 avril : PAS TOUCHE AU 1^{er} MAI !

Après nous avoir volé deux ans de vie avec la retraite à 64 ans et essayé de nous supprimer deux jours fériés, les représentants patronaux veulent aller encore plus loin.

Avec le soutien de certains parlementaires, du gouvernement et de l'extrême droite, une proposition de loi sera débattue le 10 avril à l'Assemblée pour s'attaquer au 1^{er} mai !

Présentée au nom de la boulangerie et du fleuriste du coin, leur projet c'est de contraindre les salarié·es à travailler et de faire en fait un cadeau aux grands groupes.

Le 1^{er} mai n'est pas un jour comme les autres : c'est le seul jour férié où on ne travaille pas MAIS on est obligatoirement payés quand même. Vérifiez vos bulletins de paye des mois de mai !

Certains secteurs sont déjà amenés à devoir travailler parce qu'ils ne peuvent pas s'arrêter même une journée : hôpitaux, énergie, ambulances...

Les artisans commerçants ont quant à eux le droit d'ouvrir leur boutique le 1^{er} mai, à la seule condition de ne pas faire travailler les salarié·es ce jour-là.

Si demain, des commerces peuvent nous faire travailler le 1^{er} mai, à qui cela profitera le plus ? Le boulanger de centre ville et ses deux salarié·es, ou la direction des Carrefour, Auchan à la sortie de la ville ? Non seulement les petits commerces indépendants de proximité n'ont pas

Le 1^{er} mai ça n'est pas qu'une pause, c'est un moment pour se retrouver avec nos proches, pour participer à la vie collective et marquer les conquêtes sociales.

C'est une journée de Revendication pour les salariés du monde entier.

S'attaquer au 1^{er} mai au service des grands groupes et au nom des petits artisans commerçants, c'est du populisme 2.0 !

Comme le déclare l'intersyndicale : «cette journée fériée doit rester exceptionnelle car elle commémore les luttes pour les droits Des travailleurs, depuis les manifestations mortelles, notamment en France avec la fusillade sanglante de travailleurs à Fourmies le 1^{er} mai 1891. Remettre en cause le principe de cette journée, c'est remettre en cause plus de 100 ans de lutte sociale. »

besoin de cette loi, mais elle va se retourner contre eux.

L'argument avancé « d'insécurité juridique » pour les petits commerces est un prétexte, au vu du nombre de sanctions dérisoires prononcées (en 2025 seule une poignée d'entreprises sur 35 000 ont été sanctionnées,

et les sanctions même pas appliquées).

En vérité, l'intention n'est pas de sécuriser mais bien d'étendre la dérogation et de remettre en cause l'exceptionnalité qu'est le 1^{er} mai.

Cette loi prévoit d'étendre les dérogations :

- aux établissements de l'artisanat alimentaire (boulangeries, boucheries, traiteurs, etc.)
- aux commerces de vente alimentaire au détail (primeurs mais aussi supermarchés)
- aux établissements qui vendent « notamment » des fleurs (animaleries et autres gros commerces...)
- aux établissements culturels (cinémas, musées, commerces culturels, lieux de spectacles...)

La vendeuse chez le fleuriste, à la boulangerie, à la boucherie... beaucoup de salariés concernés sont des salarié·es. Dites leur qu'elles sont déjà payées le 1^{er} mai. Demandez-leur si elles aimeraient, en plus, venir travailler.

On sait qu'une fois qu'un principe saute, la dérogation s'étend progressivement. C'est une première brèche vers la suppression du droit au repos rémunéré du 1^{er} mai : un jour de congé volé !

→ NON, ÇA NE SERAIT PAS « PAYÉ DOUBLE »

On est déjà payés le 1^{er} mai, sans aller au travail. C'est un jour férié pas comme les autres. Si on était obligés de travailler un jour de plus, alors c'est normal d'être payé un jour de plus ! Encore heureux ! Faisons-le savoir clairement : cet argument est une énorme arnaque.

→ NON, ON N'AURA PAS LE « CHOIX »

Le contrat de travail c'est par définition « la subordination » des salarié·es à la direction. L'entreprise est l'endroit où il y a le moins de démocratie. **Faire croire qu'on peut avoir le**

« choix » alors qu'on connaît le chantage à l'embauche et à l'emploi, c'est une illusion !

Nous, nous le savons, et tous ceux qui disent le contraire dans ce débat ne connaissent ni le droit, ni la réalité du travail.

Comme pour le dimanche, on peut se retrouver obligés de travailler, avec une contrepartie de plus en plus réduite jusqu'à être supprimée lorsque le travail se généralise...

VOTRE DÉPUTÉ VOUS REPRÉSENTE, VOUS POUVEZ EXIGER QU'IL NE VOTE PAS CETTE LOI !

C'est très simple, vous pouvez :

- Diffuser ce tract à vos collègues de travail, ami·es, famille...
- Écrire à votre élu·e et contacter sa permanence avec AlloParlement.fr et le partager sur les réseaux sociaux
- Participer aux mobilisations le 10 avril dans chaque département, souvent devant les permanences parlementaires



CARBURANT

Les prix des carburants repartent à la hausse. À la pompe comme sur les factures d'énergie, l'addition va être de plus en plus salée, mais nos salaires, eux, n'augmentent pas !



Pour beaucoup de salariés, la voiture est indispensable pour aller travailler, faire les courses, accompagner les enfants

Quand le prix du carburant augmente, ce n'est pas un détail : c'est une part de plus en plus importante du salaire qui disparaît et qui va dans la poche des grands groupes. Dans le même temps, loyers, alimentation, dépenses du quotidien... tout augmente sauf nos salaires !



**CARBURANT, PRIX QUI MONTENT :
BLOQUER LES PRIX
ET AUGMENTER
LES SALAIRES**



FDD

suite à la mise à jour de l'application, l'accès n'est plus disponible depuis l'espace RH mais directement via le portail applicatif

ASF, L'ENFER DES RÉSERVATIONS

La CGT Finances Publiques a dénoncé lors du CDAS les conditions déplorables d'accès aux colonies de vacances ASF.



Entre un site internet saturé obligeant les parents à patienter des heures sans garantie de réservation et la fin du système de ramassage départemental, l'organisation est devenue un calvaire logistique. Financièrement, le constat est amer : les tarifs explosent sans

communication préalable alors que les séjours s'empressent de rétrécir, supprimant notamment les formats de 18 jours. À cela s'ajoute l'aberration d'une réduction familiale conditionnée à une durée de séjour identique, excluant de fait de nombreuses fratries. Dans un contexte de gel du point d'indice et d'inflation persistante, ces hausses privent de nombreux collègues du seul moyen d'offrir des vacances à leurs enfants. La CGT déplore la baisse des moyens alloués à l'action sociale. Le même problème existe pour les réservations de vacances en famille.

DESTRUCTION DE L'ACTION SOCIALE !

En instance inter ministérielle, l'administration a annoncé une baisse de 29 millions d'euros de crédits impactant directement et principalement les Sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) qui supporteraient une baisse de leur budget de 76,8 %. Ces mêmes chiffres ont été confirmés aux membres du Comité

interministériel d'action sociale (CIAS) lors de la très courte commission permanente « budget » de ce 12 février alors même que le budget général n'était toujours pas connu.

Depuis, le 19 février, la Loi de finances pour 2026 est promulguée et même si les choses ne sont pas officialisées, cela donnerait pour l'Action sociale interministérielle une baisse du budget global d'environ 20 millions d'euros, dont :

- 4,5 millions en moins pour les SRIAS avec une ligne à 1,4 million au lieu de 5,9 (-76,3 %),
- 6 millions en moins pour les RIA avec une ligne à 2 millions au lieu de 8 (- 75 %),
- suppression de la 3ème tranche pour les CESU,
- suppression des tranches 6, 7 et 8 de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour l'aide au maintien à domicile (AMD).

IMPUTABILITÉ D'UN SUICIDE À LA DGFIP

Un jugement de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse du 10 mars 2026 met en exergue la situation des personnels de la DGFIP confrontés à la dégradation des conditions de travail et aux destructions massives d'emplois. Le jugement impute aux conditions d'exercice des missions dans le service la responsabilité du suicide intervenu à la DDFIP 66 en 2017. Cette décision vient confirmer le jugement rendu en 2024 par le TA de Montpellier contre lequel la DGFIP avait fait appel. Ce verdict ne rendra pas la vie à notre collègue, mais il devrait inquiéter nos dirigeants. Le plan de prévention du suicide produit par A. VERDIER après la publication dans la presse des chiffres des suicides à la DGFIP est indigent, mettons-lui la pression et exigeons du changement.

DOUBLE PEINE

Dixit la DDFIP86 un agent en souffrance reporte sa souffrance sur ses collègues.

Tous les guides présentés en instances concernent majoritairement l'aide à apporter aux chefs de service pour gérer la situation suite à un suicide ou une tentative. Mais quid des guides pour éviter la souffrance des agents et prévenir véritablement les actes désespérés ? La meilleure méthode ne serait-elle pas d'améliorer les conditions de travail et augmenter les effectifs. Il vaut mieux prévenir que guérir !

Salauds de pauvres

Plusieurs collègues se voient rappelés sans aucune délicatesse des indus de traitements, à rembourser très vite, avec des erreurs de prélèvements et sans explication, justification probante ni même formule de courtoisie. Ah, l'intelligence artificielle, me direz-vous, Non, non, Une simple déshumanisation généralisée des ressources humaines où les interlocuteurs locaux n'ont même plus la main pour analyser les cas des collègues. De l'indus...triel !

C'était bien mieux avant !!!

Si nous reconnaissons bien volontiers l'importance des instances représentatives (CSAL et FS-SST) pour porter les voix des personnels, nous sommes bien obligés de constater avec frustration et colère, que depuis les ordonnances Macron de 2017, ces instances ont été vidées de leur substance pour ne devenir qu'une chambre d'enregistrement, utile certes pour glaner quelques informations mais totalement stérile pour peser sur les choix et orientations.



Les arbitrages arrivent de la Centrale, les déclinaisons se font au niveau local et pour le reste, c'est au choix «cause toujours» ou «silence dans les rangs»... Certes, ce n'est pas nouveau, mais avant lesdites ordonnances, il pouvait se présenter des marges de manœuvre lors des discussions qui n'existent quasiment plus !

Le danger du «à quoi bon ?» commence à poindre dans la perspective des prochaines élections professionnelles de décembre. Ceci est bien évidemment en corrélation avec les résultats de l'observatoire interne 2025, plutôt très négatifs sur les rapports hiérarchie/agents.

Facturation électronique

Derrière les discours de modernisation, la réalité est brutale : une fois de plus, la DGFIP fait le choix de déployer une réforme d'ampleur sans moyens.

la facturation électronique est une mission complémentaire lourde pour le SIE, imposée par la DGFip sans renforts humains.

La généralisation de la facturation électronique ne simplifie pas le travail du SIE : elle le complexifie et l'alourdit.

Sur le terrain, le SIE est déjà en première ligne devant l'afflux de sollicitations des entreprises souvent démunies face à un dispositif complexe.

Contrairement au discours officiel, la facturation électronique n'est pas une simple automatisation. Elle génère de nouvelles tâches nécessitant expertise et disponibilité.

Cette réforme intervient dans un contexte déjà très dégradé : des années de suppressions d'emplois, sous-effectif chronique, conditions de travail en forte détérioration. Le SIE n'a ni les effectifs, ni le temps pour absorber cette mission. La facturation électronique ne doit pas devenir un nouvel outil de casse du SIE.

La CGT réaffirme : Aucune mission nouvelle sans moyens humains correspondants

13 000 MILLIONNAIRES, ET MOI, ET MOI, ÉMOI !

Une note de deux sénateurs, qui résume des documents confidentiels de Bercy, montre que 13 335 millionnaires n'ont pas payé d'impôt sur le revenu en 2024, notamment

grâce à l'optimisation fiscale. Un camouflet pour l'exécutif, qui avait jusqu'ici balayé cette possibilité.

Choquant. Choquant. Un [article du Monde](#) a établi mercredi 18 février que plus de 13 000 foyers disposant d'un patrimoine immobilier d'au moins 1,3 million d'euros ne payaient tout simplement pas d'impôt sur le revenu (IR) en France.



Pour nos services publics
DE L'ARGENT
IL Y EN A !

L'information vient du président et du rapporteur de la commission des finances du Sénat, Claude Raynal (Parti socialiste) et Jean-François Husson (Les Républicains), qui ont obtenu des documents confidentiels auprès du ministère de l'économie et des finances, résumés dans une note que Mediapart s'est procurée.

Les sénateurs ont formulé leur demande de documents auprès de Bercy à la suite des déclarations de l'ancien ministre de l'économie et des finances, Éric Lombard, dans [Libération](#) début janvier. Selon ce dernier, lorsqu'il était aux affaires, la Direction générale des finances publiques lui avait indiqué que « parmi les personnes les plus fortunées, des milliers [...] ne paient aucun impôt sur le revenu » et qu'« au lieu de payer des charges sociales sur leur salaire, [elles] se font rémunérer dans les holdings ».

Mercatos diversi !

Du changement à Bercy. L'actuel ministre délégué chargé de la Fonction publique, David Amiel, est nommé aux Comptes publics pour remplacer Amélie de Montchalin, elle-même en route pour la Cour des comptes, annonce de l'Elysée dans un communiqué publié le dimanche 22 février... Ce dernier a laissé le poste vacant... Dommage quand on pense que ce cher David avait en réflexion de négocier les grilles et les salaires des agents publics. Mais comme on dit, pas de Ministre, pas de négo...

Des agents font la sieste au travail?



Lit "Cocon" installé au dessus de l'accueil à Condé

La feuille de route interministérielle 2025–2026 sur le sommeil est claire : un Français sur deux subit un stress qui altère son repos, et 45 % rencontrent au moins un trouble du sommeil.

Cette réalité concerne aussi les agents, souvent confrontés à des conditions de travail dégradées et à une fatigue marquée, notamment entre 13h et 15h. Dans ce contexte, l'installation d'un espace de tranquillité au centre administratif Condé (18), obtenue par les syndicats, est une avancée utile. Les bénéfices d'une sieste courte sont scientifiquement reconnus (NASA, INSERM) : 10 à 20 minutes suffisent pour améliorer la vigilance et réduire les risques d'erreur.

La CGT demande un accès sur le temps de travail à ce nouvel aménagement. A quand dans la Vienne ?